

Formulaire pour signaler à l'Organe international de contrôle des stupéfiants les saisies de substances licites placées sous contrôle international qui ont été commandées sur Internet et livrées par courrier* (établi en application de la résolution 50/11 de la Commission des stupéfiants)

Saisies d'envois contenant des substances placées sous contrôle international ¹ qui ont été commandées sur Internet et livrées par courrier (si toutes les informations demandées ne peuvent être fournies, des informations partielles seraient appréciées)					
Pays ou territoire:				Date:	
Service compétent:					
Nom, titre et fonction du responsable				Signature	
Ces informations se rapportent à l'année civile:					
Nom de la substance saisie	Nombre de saisies	Quantité totale saisie ²	Origine des envois saisis ³	Sites Internet identifiés comme vendeurs ⁴	Services de distribution de courrier impliqués ⁵

* Le présent formulaire se trouve aussi sur le site Web de l'OICS à l'adresse http://www.incb.org/incb/reporting_Internet.html

- 1 Les substances placées sous contrôle international sont les stupéfiants énumérés dans la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, les substances psychotropes énumérées dans la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et les précurseurs inscrits aux tableaux de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988.
- 2 Veuillez indiquer s'il s'agit de kg, g ou mg.
- 3 Veuillez indiquer le ou les pays d'origine du courrier.
- 4 Veuillez indiquer le nom ainsi que le nom de domaine des sites Web les plus fréquemment identifiés comme vendeurs illicites.
- 5 Veuillez indiquer les services postaux publics ou les entreprises privées de messagerie les plus fréquemment impliqués.